



Procédure demande de licence

RAPPEL Pour les joueurs seniors(U19 aux vétérans) le certificat médical est valable pour 3 saisons sous réserve que, chaque saison pendant cette période, l'intéressé remplisse les deux conditions cumulatives suivantes :

Condition n°1 : Conserver sa qualité de licencié (signature d'une licence, d'une saison à l'autre, soit dans le même club (renouvellement) soit dans un autre club (mutation)).

Condition n°2 : Répondre à un questionnaire de santé et attester que chacune des réponses cochées est NON. Si une ou plusieurs cases sont cochées OUI le joueur devra consulter son médecin

► Dématérialisation des demandes de licences sont concernés: Les joueurs ,dirigeants et arbitres officiels les éducateurs, qui renouvellent leurs licences (Vous avez reçu un mail de la ligue de Bretagne (F.F.F) auquel il faudra répondre pour renouveler votre licence)

► Dématérialisation des demandes de licences ne sont pas concernés les joueurs mutés (même procédure que la précédente saison (DDL papier)

► **Pour un nouveau joueur mineur : Les parents (Le papa ou la maman)devront :
Compléter sa demande de licence vierge (Encre noire)**

**Depuis cette saison les jeunes joueurs (5 ans à 18 ans) sont dispensés de voir un médecin
A la condition de répondre au questionnaire de santé.**

► **Si les réponses sont cochées NON visite chez le médecin n'est pas obligatoire**

► **Si une ou plusieurs cases sont cochées OUI le joueur devra consulter son médecin**

► **Ramener la Demande de licence au club avec une photo d'identité récente ainsi qu'une photocopie de sa carte d'identité ou autres pièces d'identité officielles.**

► **Très important si visite chez le médecin son cachet du médecin doit être à l'encre noire et bien visible**

► **Rappel : Validité de la photo en ce qui concerne les jeunes est de 2 ans
Validité de la photo des seniors/Vétérans et dirigeants est de 5 ans**

Cotisations

Football jeunes à 11(U18 et U19) 80€/an

Football jeunes à 11(U14 à U17) : 70€/an

Football réduit U10-U11-U12-U13: 60€/an

Débutants U6-U7-U8-U9 : 50€/an

Nota : Possibilité de régler la cotisation annuelle par :

La C.A.F / Les coupons sports / Les chèques vacances

***Nouveau** : Pass'sport : C'est une allocation de rentrée sportive. D'un montant de 50 euros, cette aide de l'État est destinée aux enfants de 6 à 18 ans bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire 2021.

Elle leur permettra de prendre une adhésion ou une licence dans une association sportive dès septembre 2022 durant toute l'année scolaire 2022-2023

***Nouveau** : les étudiants âgés jusqu'à 28 ans révolus qui justifient être bénéficiaires d'une bourse sur critères sociaux de l'enseignement supérieur pour l'année universitaire 2022-2023

Chèque à l'ordre de l'ESSOR (Possibilité de régler plusieurs fois)

Entente Sportive Sud Outre Rade –Allée Sous Lieutenant Michel Le Livec -56290 Port-Louis

Téléphone/fax : 02 97 82 56 11

Adresse électronique : essorfootball@orange.fr

Site : <http://www.essor-foot56.com>